

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Date de convocation du Conseil municipal : 01/03/2019

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme RECHE Arianne, M. ROUX Bernard, M. VIDAL Guy; Adjoints, Mme WILLIAMS Rosamund, M. MARTY José, Mme MONTAGNAC Martine, M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, M. DOCHE Patrick, Mme LAFAGE Edith, M. LAPLANCHE Adrien, M. FOISSAC Michel, M. GUINOT Gérard, Mme MARTIN-CASPARI Marie-Claude, Mme BATAILLE Nadine, Mme ROUMIGUIE Colette, M. QUEBRE Maurice, M. DELEU Jean-Michel, M. LAPEZE Yannick, M. BARRES Roland, Mme SAURAT Anna, Mme RENOUX Martine et M. SAVAGE Edward.

Absents Excusés : M. LAPORTE André qui a donné pouvoir à Mme RECHE Arianne, M. CAUMON Patrice qui a donné pouvoir à M. ROUX Bernard, M. GERDOLLE Philippe, M. MAITREAU Yves qui a donné pouvoir à M. VIDAL Guy, M. DHENNIN Pierre, M. LYE Pierre-Yves, M. BECQUART Alain qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José et M. LAGARD Ludovic.

Absents : M. THOMAS Christian M. ROUSSEL Olivier, Mme LOUBATIERES Georgette, M. GARDES Gérard, M. BOUDET Thierry, M. DARGERÉ Dominique, M. FERRÉ Gérard, Mme SENSI Claudine, Mme FAURÉ Éliane et Mme LACOMBE Pauline.

Secrétaire : Mme LAFAGE Edith.

Le compte-rendu et le Procès-verbal de la séance précédente sont adoptés à l'unanimité.

### **1/ DÉLIBÉRATION 2019/012 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY BLANC**

VU le vote en date du 03/04/2018 du Budget Primitif de l'exercice 2018 ;

VU la délibération en date du 02/07/2018 approuvant la Décision modificative n°1;

VU la délibération en date du 06/11/2018 approuvant la Décision modificative n°2 ;

VU la délibération en date du 04/12/2018 approuvant la Décision modificative n°3 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2018, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	REALISE		REALISE	RESTE A REALISER
DEPENSES	1 679 077.01 €		1 133 467.98 €	773 381 €
RECETTES	1 678 688.65 €		931 533.48 €	475 160 €
RESULTAT	- 388.36 €		- 201 934.50 €	-298 221 €

Monsieur Le Maire ne participe pas au vote. Il quitte la salle et cède la présidence à Mme SABEL Marie-José, 1<sup>ère</sup> Adjointe, qui met au vote le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2018.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- VOTE le Compte Administratif 2018 de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
- VOTE le Compte de Gestion 2018 de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC de Monsieur le Trésorier.

Monsieur le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'Assemblée.

<b>Pour : 31</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

**2/ DÉLIBÉRATION 2019/013 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE LOGEMENTS DE LEBREIL**

VU le vote en date du 03/04/2018 du Budget Annexe LOGEMENTS DE LEBREIL de l'exercice 2018 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2018, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
	REALISE	REALISE	RESTE A REALISER
DEPENSES	2 878.15 €	7 021.11 €	
RECETTES	13 252.06 €	9 630.75 €	
RESULTAT	10 373.91 €	2 609.64 €	

Monsieur Le Maire ne participe pas au vote. Il quitte la salle et cède la présidence à Mme SABEL Marie-José, 1<sup>o</sup> Adjointe, qui met au vote le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2018.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- **VOTE** le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe des Logements de Lebreil,
- **VOTE** le Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe des Logements de Lebreil.

Monsieur le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'Assemblée.

<b>Pour : 31</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>
--

**3/ DÉLIBÉRATION 2019/014 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE**

VU le vote en date du 03/04/2018 du Budget Annexe LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE de l'exercice 2018 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2018, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
	REALISE	REALISE	RESTE A REALISER
DEPENSES	0.00 €	8 750.00 €	
RECETTES	16 217.79 €	8 823.72 €	
RESULTAT	16 217.79 €	73.72 €	

Monsieur Le Maire ne participe pas au vote. Il quitte la salle et cède la présidence à Mme SABEL Marie-José, 1<sup>o</sup> Adjointe, qui met au vote le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2018.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **VOTE** le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe des Locaux Administratifs Gendarmerie,
- **VOTE** le Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe des Locaux Administratifs Gendarmerie.

Monsieur le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'Assemblée.

<b>Pour : 31</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>
--



**4/ DÉLIBÉRATION 2019/015 : AFFECTATION DU RESULTAT 2018 – BUDGET PRINCIPAL  
COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

Pour : 32  
Contre : 0  
Abstention : 0

- **VOTE** l'Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du Budget Communal de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**5/ DÉLIBÉRATION 2019/016 : AFFECTATION DU RESULTAT 2018 – BUDGET ANNEXE  
LOGEMENTS LEBREIL**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

Pour : 32  
Contre : 0  
Abstention : 0

- **VOTE** l'Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du Budget annexe Logements Lebreil.

**6/ DÉLIBÉRATION 2019/017 : AFFECTATION DU RESULTAT 2018 – BUDGET ANNEXE  
LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

Pour : 32  
Contre : 0  
Abstention : 0

- **VOTE** l'Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du Budget annexe Locaux administratifs Gendarmerie.

**7/ DÉLIBÉRATION 2019/018 : AVENANT AU MARCHÉ DE L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE  
BOURG DE MONTCUQ – OPERATION CŒUR DE VILLAGE**

Par délibération en date du 3 Septembre 2018, le conseil municipal a attribué les marchés de travaux pour l'aménagement du centre bourg, opération « cœur de village ». Le coût après appel d'offres s'établissait à 1 436 505.05 € H.T pour la partie travaux.

Le Maître d'œuvre nous a informé que ces travaux nécessitent des prestations supplémentaires :

\*Concernant le lot 4 Espaces verts : il s'agit de la mise en place d'un arrosage automatique pour les plantations de la promenade.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres de l'Assemblée la nécessité d'approuver les avenants suivants :

La commission d'Appel d'Offres consultative, réunie en séance du 11 Mars 2019, a émis un avis favorable à la réalisation de cet avenant.

NUMERO ET LOT	ENTRPRISE ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ	ANCIEN MONTANT MARCHÉ H.T	MONTANT AVENANT H.T	NOUVEAU MONTANT MARCHÉ
LOT N° 4 : ESPACES VERTS	SARL MARION ESPACES VERTS	57 022.62 €	4 818.00€	61 840.62€

Le montant de l'avenant s'élève à **4 818.00€**. Le nouveau montant du marché H.T s'élève à **61 840,62€ H.T.**

Le nouveau montant total des marchés de travaux s'élève à **1 441 323.05€**.

Pour : 32  
Contre : 0  
Abstention : 0

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- **APPROUVE** l'avenant au marché de travaux ainsi que le nouveau montant du marché;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants précités ;

## **8/ DÉLIBÉRATION 2019/019 : REALISATION D'UN EMPRUNT DE 265 000€**

Afin d'assurer le financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes et de logements à LEBREIL, qui seront engagés sur le budget primitif 2019, il y a lieu de recourir à l'emprunt à hauteur de 265 000 €.

Après avoir pris connaissance de l'offre du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, *et après en avoir délibéré*, le Conseil municipal :

**-DECIDE** que la commune de MONTCUQ EN QUERCY BLANC contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt.

**-APPROUVE** les Caractéristiques de l'emprunt ci-dessous :

Objet : Rénovation salle des Fêtes et Logements LEBREIL  
Montant : 265 000 €  
Durée de l'emprunt : 16 ans plus 24 mois de tirage  
Taux fixe : 1.80 %  
Périodicité : Trimestrielle  
Type d'amortissement: Echéances constantes  
Frais de dossier : 0.20% du montant emprunté

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

**Débloccage** : il doit être réalisé selon les modalités mentionnées dans le contrat.

**-S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

**-S'ENGAGE** en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

## **9/ DÉLIBÉRATION 2019/020 : RENOVATION SALLE COMMUNALE DE SAINTE-CROIX : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY BLANC**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du projet de rénovation de la Salle communale de Sainte-Croix Il conviendrait de procéder :

\*à la reprise de la maçonnerie des ouvertures extérieures

\* à la réalisation d'une terrasse

\* au remplacement de toutes les menuiseries

\* à la pose d'un faux-plafond

Afin de mettre ce bâtiment aux normes de sécurité en vigueur et d'améliorer la performance énergétique.

Le coût de ce projet s'élève à 25 449.00 €.

Il expose alors à l'assemblée de la possibilité d'obtenir un Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Quercy-Blanc pour un montant de 30% du montant HT, soit 7364.70€.

Le plan de financement est le suivant :

• Etat : DETR : 25% :	6 362.25 €
• Communauté de Communes du Quercy-Blanc-fonds de concours	7 364.70 €
• Région : rénovation énergétique (30% de 10598€ : montant éligible)	3 179.40 €
• Fonds Propres :	8 542.65 €
<b>TOTAL H.T</b>	<b>25 449.00 €</b>



*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

- **ACCEPTÉ** les travaux proposés

- **APPROUVE** le plan de financement des travaux ci-dessus :

- **SOLLICITE** un fonds de concours à la Communauté de Communes du Quercy-Blanc

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à cette demande. Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2019.

<b>Pour : 32</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

### **10/ DÉLIBÉRATION 2019/021 : VENTE D'UN TERRAIN – La Molle**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Madame MATHIEU Stéphanie souhaitant acquérir deux parcelles de terrain, non constructibles, qui sont propriété communale. Les terrains sont cadastrés sous les n° 2017 en partie (b) et 2020 de la section L, Lieudit La Molle et d'une superficie de 1 747 m<sup>2</sup> pour le n° 2017(b) et 170 m<sup>2</sup> pour le n° 2020.

*Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :*

<b>Pour : 32</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

- **DECIDE DE VENDRE** à Mme MATHIEU Stéphanie les parcelles cadastrées sous le N° 2017 en partie (b) et 2020 de la section L sur la base de 1€ le m<sup>2</sup> ;

- **DIT** que la superficie des terrains vendus est de 1917 m<sup>2</sup> ; ce qui représente une somme de 1917 € ;

- **DIT** que les frais notariés afférents à l'opération seront à la charge de l'acquéreur ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet, notamment l'acte à intervenir devant Maître Sophie LACAZE, Notaire à MONTCUQ.

### **11/ DÉLIBÉRATION 2019/022 : VENTE D'UN TERRAIN – Belle Dent**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur et Madame ROQUES Hervé souhaitant acquérir une petite partie de terrain communal, derrière leur domicile 2192, avenue de saint-jean. Il s'agit d'une bande de terrain longeant le camping municipal et sur lequel est construit un abri de jardin, il convient donc de régulariser cette situation. Le terrain est cadastré sous une partie (a) du n° 1801 de la section L, et d'une superficie de 71 m<sup>2</sup>.

*Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :*

<b>Pour : 26</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 6</b>

- **DECIDE DE VENDRE** à M. et Mme ROQUES Hervé la parcelle cadastrée sous le N°1871 (a) de la section L, sur la base de 20€ le m<sup>2</sup> ;

- **DIT** que la superficie du terrain vendu est de 71 m<sup>2</sup> ; ce qui représente une somme de 1420 € ;

- **DIT** que les frais notariés afférents à l'opération seront à la charge de l'acquéreur ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet, notamment l'acte à intervenir devant Maître Sophie LACAZE, Notaire à MONTCUQ.

**QUESTIONS DIVERSES** : Voir le procès verbal du secrétaire de séance.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance publique.

Fait à MONTCUQ, le 14 Mars 2019

Le Maire,

  
Alain LALABARDE



